

Pour le scrutin  
du 4 décembre :

# votez

dès réception  
du matériel  
de Vote par  
correspondance,  
ou votez à l'urne  
le 4 décembre,  
mais surtout

# votez



CAP des ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS

# la cgt

## La CGT, c'est une force confédérée :

Cela veut dire que nous menons les combats à tous les niveaux dans l'intérêt des salariés. Gagner des droits nouveaux, cela ne se joue pas uniquement au niveau directionnel ou ministériel. **La CGT, première organisation syndicale sur l'ensemble de la Fonction publique est en mesure de porter vos revendications au bon niveau !**

**La défense du Service public et de nos missions passe par une reconnaissance de nos métiers par la prise en compte de la pénibilité notamment des risques psycho-sociaux !**

## Choisissons le « TOUS ENSEMBLE »

En votant pour les candidats CGT, Vous voterez efficace !

AA 2 <sup>e</sup> Classe	AA 1 <sup>ère</sup> Classe	AAP 2 <sup>e</sup> Classe	AAP 1 <sup>ère</sup> Classe
→ Juliette MURRAY TGI Niort	→ Luis GRANDA TGI Saint-Etienne	→ Joël THEILLARD SAR Versailles	→ Laurence BRETON TGI Brest
→ Atika SLIMANI CA Paris	→ Nassira HENNI DISP Rennes	→ Maryse BONIFAY CPH Grasse	→ Bernadette JAVEL-HAMES UEMO Agen
→ Catherine BACHORZ TI Roubaix	→ Maria DIAS BORGES SAR Paris	→ Corinne BASTIAT CP Bordeaux Gradignan	→ Catherine VIDAL DISP Paca Corse
→ Rima RAHMOUNI MA Nanterre	→ Emmanuelle FINET UEMO Chutes La Vie - Marseille	→ Caroline LOISY UEHDR Nevers	→ Joëlle KOWALYSZIN TGI Nevers
→ Lucile BLANCH TGI Carcassonne	→ Hervé OBINO TGI Béziers	→ J. Claude BAJAZET TGI Fort-de-France	→ Catherine HANOUT GTGI Paris
→ Samuel DEVIGNE TGI Saint-Denis Réunion	→ Stéphane VELTER TGI Marseille	→ Catherine LEGRAND CD Oermingen	→ Evelyne BAUM GTGI Paris
	→ Michel CARLIER CA Douai		
	→ Gabrielle DEHORNOY CPH Abbeville		

En votant pour les Candidats CGT, Vous voterez efficace !

Pour en savoir plus sur ces élections, le rôle des CAP, des autres instances et nos positions, nos sites internet sont disponibles 24h/24 :

[www.cgtpjj.fr](http://www.cgtpjj.fr) - [http://cgt-justice.fr](http://http://cgt-justice.fr) - [www.ugsp-cgt.org](http://www.ugsp-cgt.org) - [www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)

Attention ce document n'est pas un bulletin de vote !

pour nous contacter :

[cgtpjj@yahoo.fr](mailto:cgtpjj@yahoo.fr) - [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr) - [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) - [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)



CAP des  
ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS

# ENSEMBLE,

pour défendre le Service public et nos missions,  
pour des statuts qui reconnaissent nos compétences et notre expertise,  
pour une revalorisation générale des salaires, des carrières,  
pour l'amélioration de nos conditions de travail au quotidien !

Une CAP, à quoi ça sert ?

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative qui intervient lors des mutations, de la titularisation, des avancements, des recours en notation et des conseils de discipline ...

La CGT au Ministère de la Justice a déjà montré son efficacité, il faut consolider sa représentativité ...

Le 4 décembre, vous voterez plusieurs fois !

CAP ou CCP, CHSCTM, divers CT, etc. VOTEZ dès réception du matériel de vote par correspondance ou VOTEZ à l'urne le 4 décembre, mais surtout prenez le temps de VOTER. VOTEZ efficace, VOTEZ pour les listes CGT sans rature, ni surcharge !

Le 4 décembre, voter CGT c'est :

marquer votre volonté de défendre nos emplois, nos statuts, nos métiers et nos missions, d'améliorer nos conditions de travail et nos moyens au quotidien.

par  
correspondance  
ou à l'urne,  
prenez le temps  
de VOTER,  
chaque VOTE  
compte !



## Le corps des ADJOINTS ADMINISTRATIFS :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les corps des Adjointes Administratifs de l'administration centrale, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la grande chancellerie de la légion d'honneur et des services judiciaires ont fusionné, pour ne plus faire qu'un. Rappelons que la C.G.T. n'a jamais revendiqué cette fusion, imposée par le gouvernement, suite à un accord signé par certaines fédérations de fonctionnaires (C.F.D.T., C.F.T.C. et U.N.S.A.).

### Nos revendications pour les Adjointes Administratifs :

- **Une revalorisation générale des salaires** ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les Adjointes ont perdu entre 180 et 290 euros mensuels de pouvoir d'achat ! Rien que depuis 2010, ils perdent entre 85 et 103 euros mensuels. La dernière « revalorisation » ne couvre absolument pas ces pertes : les cotisations retraites qui continuent d'augmenter et augmenteront encore en 2015 plus l'inflation 2013 – 2014 : tout cela va faire fondre les quelques euros comme neige au soleil.
- **Pour relancer l'économie, il faut donner du pouvoir d'achat aux bas salaires** : La C.G.T. revendique un smic à 1 700 euros, une carrière qui commence à 1,2 smic en catégorie C et qui se termine à 2,4 smic pour une carrière complète ! Nous demandons la fusion des Adjointes Administratifs de 2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> classe dans un seul grade d'Adjointes Administratifs en échelle 4 et une intégration massive dans le corps des SA ce qui serait reconnaître notre technicité. Nous maintenons aussi notre revendication d'accès aux corps des Greffiers, des Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, d'Éducateurs, sans conditions d'affectation ou d'emploi préalable.
- **Pas de profilage des postes** : vos représentants C.G.T. en C.A.P. ont obtenu une nette diminution du nombre de postes profilés. Nous revendiquons l'abandon total du profilage et, par ailleurs, la systématisation des fiches de poste et leur diffusion dans la circulaire de mobilité.
- **L'harmonisation des régimes indemnitaires pour l'ensemble des Adjointes Administratifs du Ministère** : alors que les indemnités varient encore fortement d'une direction à l'autre, nous revendiquons immédiatement une harmonisation par le haut des taux indemnitaires sur ceux pratiqués par l'administration pénitentiaire.
- **L'avancement de grade** : actuellement, nous connaissons un avancement « au mérite », effectué sur le système du ratio promu/promouvables. Pour 2014, les taux ont été de 30% pour l'échelle 4, 20% pour l'échelle 5 et 20% pour l'échelle 6. La C.G.T. revendique un avancement linéaire, à l'ancienneté.



la  
cgt

## Le travail de VOS ÉLUS en CAP

Depuis 2009, les élus CGT présents dans les CAP ont :

Toujours défendu les intérêts des agents et systématiquement rappelé leurs droits face à une administration de plus en plus arc-boutée sur ses principes de défense des positions de l'administration,

Toujours défendu les situations individuelles des agents, syndiqués ou non, de toutes les directions, dans le respect de nos valeurs en refusant la gestion uniquement budgétaire des personnels,

Dénoncé les positionnements dogmatiques de l'administration au détriment d'une gestion humaine des dossiers et les décisions arbitraires dans la gestion des dossiers individuels, notamment lors des refus de titularisation,

Systématiquement recherché des règles applicables à tous pour la défense des droits de chacun.

**Vos élus CGT s'attachent d'abord à défendre l'intérêt général. Ils portent des valeurs humanistes, progressistes, d'égalité de traitement et de transparence : ils sont les représentants de l'ensemble des personnels !**

## La gestion des RESSOURCES HUMAINES

Depuis la fusion en corps communs, il n'y a pas de véritable évolution dans l'harmonisation des pratiques des différentes directions, sauf s'agissant d'une gestion partagée de la pénurie d'effectifs !

→ **Évaluations** : les Agents de l'Administration pénitentiaire sont maintenus sous statut spécial. Ce statut obsolète prive les agents d'un certain nombre de droits (*recours évaluation devant la C.A.P., actions concertées, grève, expression,...*). La CGT revendique son abrogation et rappelle que cela n'affecterait en rien le régime salarial et indemnitaire.

→ **Mobilité** : La CGT revendique que l'ensemble des postes vacants soient publiés dans les circulaires de mobilité.

→ **Recrutement** : La CGT revendique un recrutement à la hauteur des besoins et rappelle son attachement au recrutement par concours, seuls garants de l'égalité des chances de chacun !

→ **Formation** : La CGT revendique

une première formation de découverte, intégrant une visite des structures représentatives de chaque direction et une présentation des différents métiers, ainsi qu'une information complète sur le statut des fonctionnaires ;

une formation d'adaptation au poste en plusieurs modules sur l'année de stage et lors de chaque changement de poste. Afin d'en faciliter l'accès à tous, ces formations doivent être régionales ou de proximité ;

des formations tout au long de la carrière, l'accès à toutes les offres et un véritable droit individuel à la formation (DIF) et au congé de formation (CIF).



Scrutin n° 3